
AVIS AU PUBLIC

**APPROBATION DE L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE
CLEON D'ANDRAN**

Le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération MONTELIMAR AGGLOMERATION a approuvé, par délibération du 25 mars 2019, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CLEON D'ANDRAN.

La délibération fait l'objet des mesures de publicité prévues aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme. Elle est affichée en Mairie de CLEON D'ANDRAN et au siège de MONTELIMAR AGGLOMERATION durant 1 mois.

La délibération et le dossier d'élaboration du PLU approuvé sont tenus à la disposition du public en mairie de CLEON D'ANDRAN et à la Direction de l'Urbanisme de MONTELIMAR AGGLOMERATION (Centre Municipal de Gournier, 19 avenue de Gournier, 26200 MONTELIMAR) aux heures et jours d'ouverture des services, ainsi qu'à la Préfecture.